



BOURGOGNE

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Cave de Prestige 2024 - 53^{ème} édition
183 cuvées pour témoigner
de l'excellence des vins de Bourgogne

Bourgogne, le 4 juillet

La 53^{ème} cérémonie de remise des diplômes de la Cave de Prestige de l'Interprofession des vins de Bourgogne (BIVB) s'est tenue mercredi 3 juillet, à la Cité des Climats et vins de Bourgogne à Beaune. Laurent Delaunay et François Labet, Présidents du BIVB, ont félicité les 119 Caves, Maisons et Domaines retenus pour cette édition 2024, dont 19 nouveaux ! Ces 183 vins représenteront brillamment le vignoble durant un an, en France et dans le monde.



© BIVB / Antoine Martel-Photographe

La Cave de Prestige est l'un des rendez-vous phare de la filière depuis plus de 50 ans ! Elle célèbre la qualité autant que la diversité des vins de Bourgogne. C'est l'un des principaux outils de communication de l'interprofession. Son niveau d'exigence est digne des plus grands guides : sur **1 394 échantillons présentés, seuls 13,1 % ont obtenu le précieux sésame, soit 183 vins.** [Téléchargez ici la sélection complète.](#)

A chaque formation ou évènement organisé par le BIVB, en France ou à l'étranger (Grand Bourgogne Tour, master class, accueils de personnalités, dégustations thématiques pour les professionnels, stages de dégustation à l'Ecole des Vins de Bourgogne...), des vins de la Cave de Prestige sont dégustés.

Ces bouteilles ambassadrices portent alors fièrement le macaron officiel de la sélection pour 12 mois. Plus **de 8 500 bouteilles ont déjà été commandées** pour assurer les actions de promotion et de formation de l'Interprofession sur l'exercice 2024/2025.

Preuve du dynamisme et du renouveau permanent de la Bourgogne, **19 nouvelles entreprises sont distinguées pour la première fois** ou font un retour dans la Cave.



© BIVB /Antoine Martel-Photographe

Laurent Delaunay, Président du BIVB, a accueilli les lauréats en les félicitant : « *Cette cave de Prestige est le reflet de votre engagement au quotidien, de votre volonté de participer à cette œuvre collective qu'est la Bourgogne. Elle est surtout le reflet de la diversité, de la richesse et de la qualité de nos vins. (...) Bravo à vous tous qui avez élaboré ces vins, qui deviennent aujourd'hui nos ambassadeurs et qui porteront fièrement les couleurs de Bourgogne en France à dans le monde.* »

Les participants ont pu découvrir toutes les cuvées, dont **75 % sont issues du millésime 2022** (hors Crémant de Bourgogne).

Chiffres clés édition 2024

	2024 183 vins récompensés	2023 168 vins récompensés	2022 144 vins récompensés
AOC Régionale	66 vins (36 %)	58 vins (34,5 %)	42 vins (29,5 %)
AOC Village	71 vins (38,8 %)	64 vins (38 %)	61 vins (42,5 %)
AOC Village Premier Cru	43 vins (23,5 %)	44 vins (26 %)	37 vins (25,5 %)
AOC Grands Crus	3 vins (1,7 %)	2 vins (1,5 %)	4 vins (2,5 %)



© BIVB /Antoine Martel-Photographe

Nombre de jurés pour cette édition : 372

Nombre de dégustations organisées : 6

Millésime le plus représenté : 2022

(75% des échantillons, hors Crémant de Bourgogne)

Sur les 119 entreprises lauréates :

- 8 Caves Coopératives (6,7 %)

- 31 Maisons de Négoce (26%)

- 80 Domaines (67,3%)

- 18 entreprises du Mâconnais

- 20 entreprises de la Côte

Chalonnaise/Côtes du Couchois

- 49 entreprises de la Côte d'Or

Côte de Beaune : 36

Côte de Nuits : 13

- 19 entreprises de Chablis

- 13 entreprises du Grand Auxerrois



© BIVB /Antoine Martel-Photographe

La Cave de Prestige en 4 questions

1/ Quels vins sont présentés ?

Les producteurs déposent **les appellations de leur choix, toutes les appellations de Bourgogne sont concernées** : des **Régionales aux Grands Crus**, sur l'ensemble de leurs millésimes disponibles à la vente. Le BIVB valorise plus particulièrement **les appellations Régionales, dont Bourgogne et Mâcon plus dénomination**. La Cave de Prestige reflète la diversité du vignoble bourguignon puisque la quasi-totalité de **ses 84 appellations la compose**.



2/ Comment sont sélectionnés les vins ?

La qualité doit être irréprochable, c'est pourquoi cette sélection est faite **à l'aveugle, par un jury d'experts** (techniciens, œnologues et professionnels de la filière). Répartis selon leur expertise et par groupe d'appellations, les jurés attribuent une note. Les vins obtenant **minimum 16/20** sont retenus lors d'une première dégustation. **Jugés comme exceptionnels**, ils font l'objet d'un passage en « super jury » qui approuve ou non leur entrée dans la Cave de Prestige.

3/ Que deviennent les vins ?

Le BIVB achète les vins sélectionnés sous leurs étiquettes d'origine (entre 8 000 et 10 000 bouteilles en fonction des années). Tous les vins de la Cave de Prestige participent activement **aux actions d'image, de formation et de communication** :

- **Master class en France et à l'export**, dîners de presse, dégustations pédagogiques organisés par le service communication du BIVB.
- **Ecole des Vins de Bourgogne** dans le cadre de son activité de formation.
- **Opérations de relations publiques, partenariats** (Cité Internationale du Vin à Bordeaux, accueils de personnalités...).

4/ Comment sont identifiés les vins primés ?

Le BIVB appose **son macaron qui symbolise l'excellence et la reconnaissance des savoir-faire**, sur les bouteilles qu'il achète. Les Domaines, Maisons et Caves peuvent aussi l'utiliser sur leurs **outils de communication** (catalogue, site internet, fiche technique...). Comme toute récompense, cette sélection est un **argument commercial** supplémentaire.



Retrouvez tous nos communiqués de presse et des milliers de photos libres de droit sur la salle de presse, [cliquez ici](#)

S'abonner aux alertes de la salle de presse : [cliquez ici](#).

SUIVEZ-NOUS :     